

FORMATION PROFESSIONNELLE

CPI – VEFA – BEFA

Maîtrisez les contrats de la promotion immobilière

Par immo-formation.fr



POURQUOI CETTE FORMATION ?

Les enjeux juridiques de la promotion immobilière

01

Complexité réglementaire

CPI, VEFA, BEFA : des régimes juridiques distincts aux conséquences majeures

02

Risques financiers élevés

Garanties, échelonnement des paiements, GFA : chaque erreur peut coûter cher

03

Négociation stratégique

Clauses clés, conditions suspensives, livraison : anticipez pour sécuriser vos opérations



3 modules pour une expertise complète

MODULE 01

Le CPI

Contrat de Promotion Immobilière

- Régime juridique et secteur protégé
- Obligations du promoteur
- Prix, paiements et reddition des comptes
- Garanties de construction

MODULE 02

La VEFA

Vente en l'État Futur d'Achèvement

- Contrat de réservation et dépôt de garantie
- Échelonnement des paiements (R261-14)
- VEFI et loi ELAN
- Livraison, vices et garanties

MODULE 03

Le BEFA

Bail en l'État Futur d'Achèvement

- Montage juridique et parties
- Conditions suspensives et annexes
- Mise à disposition et conformité
- Garanties liées à la construction

Le Contrat de Promotion Immobilière

Définition et nature juridique

Mandat d'intérêt commun (art. 1831-1 C.civ) : un régime spécifique aux conséquences importantes pour le promoteur et le maître d'ouvrage.

Secteur protégé vs libre

Régime renforcé pour les immeubles comportant au moins 10% de logements : forme, contenu et mentions obligatoires à peine de nullité.

Obligations et garanties

Du promoteur au maître d'ouvrage : construction, représentation, reddition des comptes, garantie décennale et assurance D-O.

Échelonnement des paiements

Double composante du prix (construction + mandat), seuils R222-7 et R222-8, séquestre et caution bancaire.

La VEFA : un contrat à double détention

2

contrats successifs

Réservation puis acte authentique

5%

dépôt de garantie max

Si signature < 1 an (2% si < 2 ans)

95%

versé avant achèvement

Échelonnement encadré par le CCH

10j

délai de rétractation

Protection de l'acquéreur

FOCUS MODULE 3

Le BEFA : clé de la commercialisation

Maillon essentiel de l'immobilier d'entreprise

Le BEFA est un bail commercial conclu avant même que l'immeuble ne soit construit. Création des praticiens, non réglementé par un texte spécifique, il requiert une maîtrise fine de sa rédaction.

Cette formation couvre :

- Montage tripartite : promoteur, investisseur, preneur
- Symétrie des conditions VEFA / CPI / marché de travaux
- Obligation de délivrance conforme et cahier des charges
- Conditions suspensives et mise à disposition anticipée
- Garanties liées à la construction (GPA, décennale, D-O)



VOTRE FORMATEUR



Experte en droit immobilier

- Spécialiste des contrats de promotion immobilière et des ventes en l'état futur d'achèvement
- Expertise approfondie du secteur protégé et des régimes de garantie
- Formation orientée pratique : cas concrets, négociation de clauses, jurisprudence récente
- Intervenant reconnue auprès des promoteurs, bailleurs sociaux et investisseurs

[immo-formation.fr](https://www.immo-formation.fr)

Prêt à sécuriser vos opérations ?

Formez vos équipes aux fondamentaux juridiques
du CPI, de la VEFA et du BEFA

DEMANDER LE PROGRAMME COMPLET

immo-formation.fr

07.68.32.27.67

Formation inter & intra-entreprise

Former. Sécuriser. Accompagner



Immo-formation.fr